



EN DIRECT DE
L'HÔTEL DE VILLE

MARS 2009

**ALLOCUTION DU MAIRE ::
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009
À L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.**

Mesdames, Messieurs,
Bonsoir et bienvenue à cette deuxième assemblée régulière du 2 février 2009.

PACTE RURAL ::

Tous les organismes qui désirent présenter des projets et bénéficier de subventions du Pacte Rural sont invités à une rencontre, le 10 février prochain, à la Maison de la Culture. D'ailleurs, la plupart ont déjà confirmé leur présence.

TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2009 ::

Fidèles à notre politique d'amélioration de notre réseau routier, nous investissons une somme de près de 1M \$ pour l'année 2009. Un autre montant sera ajouté, provenant des redevances des carrières et sables. Nous nous attendons à recevoir environ 160 000 \$ qui seront investis en 2009 sur les chemins utilisés par les camions de transport. Celui qui sera priorisé est sans contredit le chemin de la Carrière entre Sable LG et Sainte-Sophie. Nous débutons ce soir le processus d'appel d'offres pour les produits et services.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT :: SECTEUR SUD

Comme les mois et les années passent vite, vous le savez, nous allons, dès ce soir, adopter, dans le processus d'appel d'offre, la demande de soumissions pour le déneigement du secteur sud. Je voulais avoir la certitude que nous aurions le temps d'analyser les offres de service et ne pas être pris à la dernière minute. Trois options seront disponibles : Contrat d'un an, trois ans et cinq ans. Je fais appel au bon sens et au professionnalisme des soumissionnaires.

GEL DE TAXES SCOLAIRES ::

Vous vous souviendrez qu'en 2006, suite à l'augmentation du rôle d'évaluation, de près de 40 %, j'avais adopté une résolution confirmant notre opposition à une augmentation de la taxe scolaire représentant le même pourcentage que l'évaluation. En vertu de l'article 310 de la Loi sur l'instruction publique, l'évaluation uniformisée est la base d'imposition de la taxe scolaire. Ce dossier avait été réglé par le Ministère et la Commission scolaire par un étalement de cette augmentation, ce qui a permis de nous faire sauver un peu d'argent. Mais, l'augmentation est quand même atteinte au bout de ces années d'étalement. Cette année, malgré l'augmentation du nouveau rôle d'évaluation et la commission scolaire ne nous offrant aucun service supplémentaire, je demande donc à la ministre responsable un gel complet de la taxe scolaire et de modifier la loi pour qu'à l'avenir, elle puisse ajuster à la baisse le taux de base de 0,35 \$/100 \$ d'évaluation. Assez c'est assez !

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :: SUR L'INIQUITÉ ENTRE LE COÛT DE NOTRE SERVICE DE POLICE MUNICIPAL VS LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Ce soir, nous réitérons notre demande de subvention que le Gouvernement du Québec accorde aux municipalités adhérant à la Sûreté du Québec. J'ai d'ailleurs écrit directement et personnellement au premier ministre, Monsieur Jean Charest, pour le sensibiliser à ce dossier. En principe, celui-ci devrait nous donner une réponse d'ici peu. Dans notre nouvelle résolution, nous demandons plus particulièrement à rencontrer le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Jacques Dupuis, afin de pouvoir discuter de ce problème. Dossier à suivre.

CASERNE DE POMPIERS ::

Il a été proposé, lors d'une récente rencontre du Comité de la caserne, un site stratégique pour l'implantation d'une caserne de pompiers. Il s'agit du terrain situé au coin du chemin des Hauteurs et du lac des Quatorze Iles. Ce terrain a longtemps arboré une pancarte d'un courtier immobilier. Malheureusement, celui-ci a récemment été vendu, mais j'ai contacté le même courtier qui a fait la transaction et il semble que le nouvel acquéreur serait prêt à nous le céder. Si tel est le choix du conseil, nous devons renégocier le prix d'achat. Dans un autre ordre d'idée, j'ai contacté une compagnie spécialiste de la construction de bâtiments en acier, ayant déjà l'expérience de la construction de caserne de pompiers. Au moment d'écrire ces notes, un prix budgétaire maximum de 975 000 \$ a été basé par le comité, ce qui correspond, suite à nos vérifications, à un prix normal pour ce genre de bâtiment. Dernière minute : Aujourd'hui, nous avons reçu une estimation sommaire au montant de 600 000 \$, couvrant nos demandes et besoins en ce qui concerne le bâtiment seulement. A cela, il faudra ajouter les coûts des équipements sanitaires et autres. Pour ne pas retarder l'avancement de ce projet, nous allons déposer ce soir une résolution afin de nous permettre de préparer notre demande de subvention au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR).



AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
DE LADITE MUNICIPALITÉ**

**QUE LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION
EST DÉPOSÉ À MON BUREAU ET QU'IL
SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES
DE TAXES DANS LE DÉLAI IMPARTI.**

**LES DATES D'ÉCHÉANCE POUR LE PAIEMENT
DES COMPTES DE TAXES SONT :**

1^{ER} VERSEMENT : 12 MARS 2009

2^E VERSEMENT : 12 MAI 2009

3^E VERSEMENT : 14 JUILLET 2009

4^E VERSEMENT : 14 SEPTEMBRE 2009

Donné à Saint-Hippolyte, ce 10^e jour de février 2009.

**Christiane Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière.**



DOSSIERS CHAPELLES ::

Vous vous rappellerez de l'approche qui avait été faite en 2007 pour vendre les bâtiments des chapelles à la Municipalité et, suite à des analyses du conseil, compte-tenu du coût des réparations possibles, le conseil avait décidé de ne pas aller de l'avant avec cette formule.

Les administrateurs de la Fabrique avaient présenté aux paroissiens notre offre d'acquisition à 1,00\$ et ceux-ci avaient refusé. Mais les choses ont évoluées et les dirigeants de la paroisse se retournent encore une fois vers la Municipalité et sont prêts à beaucoup de concessions pour maintenir la vocation communautaire, ce que, personnellement, j'endosse. Vous savez pertinemment que nous manquons d'espace pour nos organismes et qu'à mon point de vue, certains locaux pourraient être aménagés en conséquence. Un des points importants, également partagé par plusieurs, c'est que ces bâtiments font partie de notre patrimoine historique et il est important, à mon point de vue, de les sauver. Mais avant de prendre les décisions finales, ce dossier sera réétudié à fond. J'invite les citoyens désireux de me faire part de leurs commentaires de ne pas hésiter à m'écrire à l'Hôtel de Ville, au 2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte J8A 1A1. Un autre dossier à suivre.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ::

Un dépliant d'information concernant différents sujets, plus particulièrement le règlement de vidange des fosses septiques, sera expédié par la poste à toutes les résidences avec l'envoi du compte de taxes. Je vous invite à le lire attentivement.

PAVILLON DU LAC CONNELLY ::

Le Comité du pavillon du lac Connelly doit incessamment se réunir pour revoir ce dossier, tel que nous l'avons annoncé il y a quelques temps. Mais avant, des pressions seront faites sur les paliers gouvernementaux afin d'accélérer la réponse à notre demande de subvention du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR). Advenant une réponse négative ou une lenteur exagérée de leur part, le comité aura déjà commencé le travail pour trouver une alternative afin que ce projet aboutisse en 2009.

AGRANDISSEMENT DU ZONAGE COMMERCIAL ::

Tel qu'annoncé au début de notre mandat, nous allions, à chaque fois qu'un nouveau projet intéressant et conforme à la vision d'avenir de Saint-Hippolyte et au schéma d'aménagement, nous adapter et agrandir notre zonage commercial. C'est ce premier projet de règlement que nous allons adopter ce soir. Pour toutes les personnes intéressées, il y aura une assemblée de consultation le 23 février prochain, à 19 h 00, à l'église de Saint-Hippolyte, où je vous donnerai plus de détails sur ce projet.

JUGEMENT EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ::

Nous étions en attente d'un jugement dans une cause intentée contre la Municipalité de Saint-Adolphe par un promoteur faisant de la location de chalets qui voulait faire invalider un règlement municipal que le locateur jugeait abusif et illégal, compte tenu que la Loi sur la navigation incombe au gouvernement fédéral.

Le juge, dans son rapport, considère que le règlement de la Municipalité, tel que le prévoit la loi sur les compétences municipales, en était un de protection de l'environnement et lui donne entièrement raison de mettre en application ce règlement qui limite l'accès au lac aux embarcations appartenant aux résidents seulement, en forçant ceux-ci à utiliser le débarcadère municipal, l'obligation de lavage et l'obligation de détenir un permis émis par la ville. L'arrivée de l'algue bleue en 2006 a modifiée nos façons de penser, nos façons de faire, en ayant pour une part l'objectif premier de protéger nos cours d'eau qui sont nos sources d'eau potable. Ce dossier sera analysé tel qu'il se doit et nos règlements seront amendés en conséquence des besoins et services pour lesquels ils peuvent être appliqués, toujours dans un but de protection de l'environnement, si nous voulons offrir à nos descendants un avenir à Saint-Hippolyte.

FESTIVAL DES NEIGES SAINT-HIPPOLYTE 2009 ::

Je voudrais simplement vous rappeler notre Festival des neiges qui aura lieu dimanche prochain, le 8 février. Plein d'activités attendent les jeunes et les moins jeunes. Je vous souhaite beaucoup de plaisir. Soyez-y !

HOMMAGE À MME LUCILLE LACOMBE ::

J'aimerais rendre hommage à Mme Lucille Lacombe, décédée jeudi dernier. Elle aura été active jusqu'au dernier moment. Mme Lacombe s'est dévouée pendant plus de vingt ans à faire du bénévolat et plus particulièrement pendant 17 ans à titre de présidente du Club de l'Age d'or de Saint-Hippolyte. Encore, durant la période des Fêtes, elle est allée prêter main forte à son époux Jean-Paul et son équipe en faisant sa part pour le Comptoir alimentaire. Madame Lacombe, votre nom restera à jamais gravé dans la mémoire des gens d'ici. Chapeau Lucille Lacombe ! Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour offrir nos plus profondes sympathies aux familles Lacombe et Bourgault.

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée régulière.

Je vous remercie de votre présence.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

UN COMITÉ DE VIGILANCE VOIT LE JOUR À ST-HIPPOLYTE



Dans le but d'augmenter le sentiment de sécurité et de contrer la criminalité, la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord (RPRN) est fière de participer à la création d'un comité de vigilance dans la communauté de la municipalité de Saint-Hippolyte.

La première rencontre a confirmé l'intérêt de certains résidents à former un comité de vigilance dans la municipalité de Saint-Hippolyte. Le capitaine Pelletier est convaincu qu'une étroite collaboration accompagnée d'actions concertées entre les citoyens et les policiers sont la clé du succès, car ENSEMBLE nous sommes encore plus efficaces.

Pour les circonstances, la RPRN a l'intention de valider son nouveau projet V.O.P. (Voisinage-Oeil-Protection) pour se rapprocher des résidents, sensibiliser et appliquer les règles élémentaires de prévention et exercer ensemble une surveillance minutieuse.

Les principaux objectifs du projet V.O.P. sont :

1. Favoriser les échanges d'information entre les citoyens et le service de police
2. Échanger sur des règles de sécurité afin de prévenir le vol
3. Sensibiliser les citoyens à l'importance de dénoncer les individus ou les véhicules suspects au Service de police
4. Démystifier le rôle et la responsabilité de la police

Suite au déjeuner des bénévoles du 9 novembre dernier, organisé par la municipalité de St-Hippolyte, certaines personnes ont manifesté leur intérêt. Toutefois, dans le but d'avoir la meilleure représentativité de tous les secteurs de la municipalité, nous invitons les personnes, qui n'ont pas eu la chance de donner leur nom et qui ont un intérêt à participer à des rencontres de sensibilisation sur la prévention de la criminalité et d'incivilité, à transmettre leurs coordonnées au comité de vigilance, à l'adresse électronique suivante: comite.vigilance@policerivieredunord.qc.ca ou en téléphonant au poste de police 450-224-8922. L'objectif est de former des îlots (regroupement de certains résidents du même secteur) afin de répondre à des besoins locaux pour contrer ou prévenir la criminalité et les incivilités.

Le comité de vigilance formé de : Madame Louise Lavoie, Madame Denise St-Jean, Monsieur André Cardin, Monsieur Michel Lamontagne, Monsieur Donald Riendeau, Monsieur Georges Raymond, Monsieur Gilles Beauregard, Monsieur Guy Delorme et du Capitaine Aldé Pelletier, a été officiellement le jour le 5 décembre dernier.

Pour le comité de vigilance, Aldé Pelletier, Capitaine à la surveillance du territoire Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord

FESTIVAL D'HIVER 2009



Au cœur de l'hiver ! Près de 500 personnes ont participé, le 8 février dernier, à cette grande fête qui met l'accent sur les activités hivernales. L'un des objectifs du festival est d'offrir l'opportunité aux familles de découvrir ou redécouvrir les plaisirs de l'hiver. Cette année, les festivaliers avaient rendez-vous au Parc Roger-Cabana : lieu de prédilection avec son réseau de pistes de skis de fond et raquettes.

Le service des loisirs et de la culture, de concert avec une quarantaine de bénévoles, ont concocté une programmation bien étoffée pour répondre aux besoins des petits, comme des grands : carriole de chevaux, carrousel, mini-ferme, sculptures sur neige, maquillage, feu de joie, concours et animation, BBQ en plein air, service de navette...

Lors de cette journée, tous sont repartis avec le sourire. Les organisateurs de cet événement se disent très satisfaits de la réponse du public. Déjà, ils songent à ce que pourrait ressembler la prochaine édition...

Le service des loisirs et de la culture tient à remercier tous les participants et aimerait souligner la précieuse collaboration de ses bénévoles et partenaires.

Mille mercis !

1001 BONHOMMES DE NEIGE

Les souriceaux et La petite ferme de la garderie Arche de Pierrot, sont les gagnants de cette première édition du concours 1001 bonhommes de neige. Ces petits bouts de choux, encadrés par leurs éducatrices respectives Suzie et Madone, se sont démarqués grâce à leur créativité. Ils pourront poursuivre cette belle lancée avec leur tout nouveau matériel d'artiste qu'ils se sont mérités.



RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES POUR LA FÊTE NATIONALE



Vous aimeriez participer aux préparatifs de la Fête Nationale à titre de bénévole ? Voilà une belle initiative ! En vous joignant à l'équipe, vous encouragez le développement culturel de votre communauté.

Info : (450) 563-2505 poste 238

INSCRIPTIONS SESSION PRINTEMPS 2009

SAMEDI, LE 28 MARS
9H-12H À L'HÔTEL DE VILLE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE • JE ME DÉTENDS... À LA BIBLIO !

La semaine de relâche, c'est fait pour relaxer, oublier toutes les obligations scolaires. Une façon efficace de s'évader est de plonger dans un bon livre. Du 3 au 7 mars, viens découvrir à la bibliothèque, des livres qui t'amèneront dans un univers fantastique ! En plus, tu pourras participer à un tirage qui te permettra de gagner l'une des trois cartes-cadeaux de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 20\$ chacune. Le concours s'adresse aux enfants de 5 à 17 ans. Bonne chance à tous et profite bien de ton congé scolaire !

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE

871, chemin des Hauteurs • 450 224-4137 • www.saint-hippolyte.ca • www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE
FINANCES, DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS
ET TRANSPORT ADAPTÉ



GUY DELORME
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE



BRUNO LAROCHE
LOISIRS ET ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER
CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU
URBANISME

RÉCHAUDS À FONDUE ET CHANDELLES : LA PRUDENCE S'IMPOSE

EN CETTE PÉRIODE HIVERNALE, LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INVITE LES CITOYENNES ET LES CITOYENS À LA PRUDENCE ET À LA VIGILANCE LORSQU'ILS UTILISENT DES RÉCHAUDS À FONDUE ET DES CHANDELLES.

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES.

LES RÉCHAUDS À FONDUE : À MANIPULER AVEC SOIN !

- Manipulez toujours avec soin les réchauds à fondue, car les risques de brûlures et d'incendie sont très importants.
- Versez le combustible dans le brûleur seulement lorsque celui-ci est refroidi. Autrement, la chaleur du brûleur peut enflammer l'alcool dans le contenant.
- Ayez donc toujours sous la main un deuxième brûleur pour continuer le repas; c'est beaucoup plus prudent.

LES CHANDELLES : LES BRÛLEZ-VOUS PAR LES DEUX BOUTS?

- Utilisez des chandeliers dont la base est stable et fabriquée avec des matériaux résistants au feu.
- Assurez-vous également que le chandelier est suffisamment large et profond pour recueillir la cire chaude qui coule.
- Placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet pouvant facilement prendre feu. Surveillez les jeunes enfants et les animaux domestiques.
- Ne laissez jamais brûler des chandelles sans surveillance. Éteignez-les toujours dès que vous quittez la pièce ou allez au lit. Prenez aussi l'habitude d'éteindre vos chandelles dès qu'elles sont à 5 cm (2 po) du chandelier.
- Si ce n'est déjà fait, installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils peuvent vous sauver la vie.

ACCUMULATIONS DE NEIGE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE GAZ

Il est très important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter qu'une accumulation de neige ou de glace ne recouvre les entrées d'air et les tuyaux d'évacuation des appareils à gaz. La Régie du bâtiment recommande donc certaines mesures préventives à mettre en application tout au long de l'hiver.



BON SÉJOUR LUCIE



En janvier dernier, le maire Gilles Rousseau a tenu à souligner son soutien à Mme Lucie Mercille afin de lui permettre de faire un stage en soins infirmiers. Parrainé par le collège de Saint-Jérôme, ce stage en coopération internationale s'effectuera au centre de santé de Gran Popo, au Bénin... Bon séjour Lucie !

SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MONTIGNY.

La municipalité tient à souhaiter ses condoléances à la famille du docteur M. Gérard de Montigny qui aurait eu 100 ans le 9 février 2009.

Le maire Gilles Rousseau et son conseil

RAPPEL IMPORTANT

Aidez-nous à protéger l'environnement !
Recyclez et participez à la collecte tous les mercredis de chaque semaine.



BIENVENUE À L'INSPECTEUR CANIN INC !

La Municipalité de Saint-Hippolyte a retenu les services d'un nouveau contrôleur animalier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Dorénavant, la firme L'Inspecteur Canin inc. se chargera de faire respecter la réglementation municipale concernant les animaux domestiques et sera responsable de la vente des licences pour chiens.

Un représentant de L'Inspecteur Canin inc. se présentera à chaque domicile afin de remettre les licences pour les animaux de la maison, en conformité avec les règlements municipaux.

Pour toute plainte ou information concernant un animal domestique, vous pourrez communiquer avec L'INSPECTEUR CANIN INC, en composant le **450-439-9683** ou sans frais **1 866-MAITRES (624-8737)**

Vous pouvez également visiter le site internet de L'Inspecteur Canin inc. pour connaître les services connexes offerts par cette firme.